



L'aiguillon net

(La e-piqûre!)

e-bulletin mensuel d'infos de Sud

juin 2014
numéro 12

Bons congés à toutes et tous !

En cette période estivale, une petite pensée à nos aïeul(e)s, qui seraient qualifié(e)s aujourd'hui de « preneurs d'otages », et qui ont combattu pour cette idée folle nous permettant aujourd'hui de profiter du temps tout en étant payé !

sommaire

- 1— entretien professionnel : faire simplement son travail ne suffit plus !
- 2— suppression des Départements : Réveillons-nous ! Envoyons valser les berceuses !
- 3 - frais de déplacement : excès de pouvoir du CG
- 4 - 7èmes assises nationales de la protection de l'enfance à Lille : les paradigmes artificiels
- 5 - DVDE : Quoi de neuf sur les routes ?
- 6 - SUD au collèges : ici et ailleurs, même combat !

1/ Entretien professionnel : faire simplement son travail ne suffit plus !

Avant même la publication du décret qui doit organiser la fin de la notation, l'administration s'empresse de pondre une nouvelle grille d'entretien professionnel.

Alors que nous avons imaginé pouvoir débattre des contours et du contenu des entretiens professionnels, alors qu'aucune évaluation de l'expérimentation en cours n'a été réalisée, les organisations syndicales sont mises devant le fait accompli où notre seule marge de manœuvre est de discuter de la mise en forme du document.

Pourtant, comme nous l'avons exprimé dans le numéro 9 de L'aiguillon net de mars 2014, **les dangers de la suppression de la notation et de l'évaluation professionnelles sont énormes.**

Ils confirment l'individualisation des objectifs en consacrant une grande place à l'obligation de résultat et l'évaluation quantifiée des objectifs. Il y a confusion permanente entre compétences et objectifs. La manière de servir, la valeur professionnelle peuvent être jugées insuffisantes sans qu'elles ne soient définies.

La partie réservée aux besoins en formation fait suite, dans le document, aux « objectifs fixés », « attendus » et aux « délais ».

Enfin le document conclue sur la sanction positive ou négative sur la carrière et donc le salaire. En liant l'ensemble de ces éléments dans un seul document rédigé par le supérieur hiérarchique, l'administration renforce un système d'individualisation des performances qui introduit le salaire au mérite.



SUD s'est clairement opposé à ce document et ce processus. **Nous avons exigé l'évaluation du dispositif actuel, rappelé notre proposition de mettre en place dans chaque service et chaque année un temps consacré à l'évaluation collective du service rendu et des missions exercées où les regards croisés permettraient de contextualiser la réalité du service, les moyens, les forces et faiblesses, les conditions de travail.**

L'entretien professionnel ne n'arrivant qu'ensuite dans l'objectif que l'agent se situe dans ces collectifs, dans sa fonction et fasse part de ses besoins (formation, etc.).

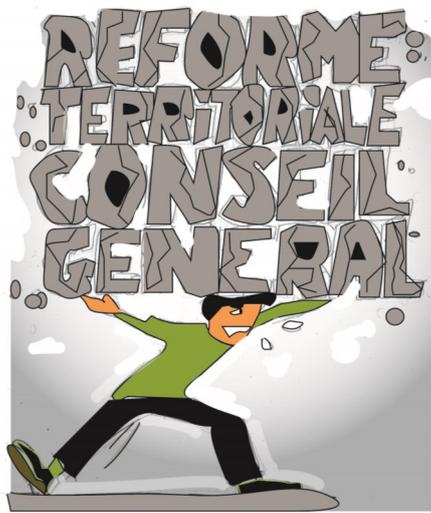
Les situations individuelles qui pourraient poser problème au fonctionnement du service et à l'exercice des missions devant être envisagées dans la gestion quotidienne du service.



2/ suppression des Départements : Réveillons-nous ! Envoyons valser les berceuses !

« Le service public est une charge » - « les fonctionnaires coûtent chers ... ils sont trop nombreux » c'est sur ces principes libéraux que le gouvernement justifie sa soi-disant volonté de « simplification du millefeuille territorial ». Les conséquences du projet de réforme territoriale seront lourdes pour les citoyens ... mais aussi, pour nous, agents du Conseil Général du Nord !

Dans les couloirs des services, ici et là, nous entendons : « ça va rien changer ! » « il ne peut rien nous arriver ! », « on va juste changer d'employeur, nos missions et nos lieux de travail ne bougeront pas ! ». Ce discours porté par le gouvernement, l'exécutif départemental et amplifié



par certaines organisations syndicales (comme la FAFPT qui a intégralement relayé la note du ministère de la décentralisation et de la fonction publique sans aucune analyse ni commentaire) se veut rassurant et semble être intégré par la plupart des collègues.

Rien ne changera ? Comment croire cela, alors que ce projet de loi n'a que comme objectif l'économie de 11 Milliards d'euros sur les collectivités territoriales ?

Comment imaginer faire des économies de cette hauteur (sans augmenter les impôts) sans toucher à la masse salariale (nombre de postes, rémunération, droits à la formations, etc.) et à nos conditions de travail ?

Le gouvernement prévoit d'ores et déjà le transfert des missions liées à l'entretien des routes et des collèges au 1^{er} janvier 2017. **Ce sont bien les missions qui seront transférées ... rien ne permet d'affirmer aujourd'hui que la Région intégrera dans ses effectifs l'ensemble des agents qui effectuent ces missions au CG.**

Il est illusoire de penser que nous, fonctionnaires titulaires, sommes encore aujourd'hui préservés de ce type de restructurations. Les attaques progressives du statut, comme la loi de mobilité du 3 août 2009, ont petit à petit fragilisé la « sécurité de l'emploi » et ont créé les conditions possibles du licenciement et du « dégraissage ».

Le gouvernement veut aller vite pour éviter à tout prix le débat citoyen et la réaction des agents (nous sommes près de 300.000 agents dans les CG).

C'est pour cette raison, que pour nous, à SUD, il est indispensable de lancer l'alerte, de **faire prendre conscience aux agents et citoyens des conséquences d'un tel projet.** Nous ne désarmons pas !

Faire voler en éclat tout le maillage territorial et la présence des services publics de proximité est un choix de société. **Il doit être porté devant l'ensemble des citoyens pour débat, conclu par un referendum.**



3/ frais de déplacement : excès de pouvoir du CG

Dans les 2 derniers numéros de L'aiguillon-net, nous avons abordé la situation des nombreux collègues en attente du remboursement de leurs frais de déplacement. La direction en charge de cette question (la DAG) évoque des délais et dates limites pour faire remonter les demandes.

Si nous comprenons qu'il soit nécessaire d'indiquer un calendrier indicatif aux agents pour faire valoir le remboursement de leurs frais engagés, il ne peut être question de conditionner le remboursement au respect de l'échéance annoncée.

Or c'est ce qui semble se produire aujourd'hui. De nombreux collègues nous interpellent car n'ont pas perçu leur indemnité forfaitaire annuelle depuis 2012. En réponse à leur demande, on leur oppose la date limite dépassée. C'est illégal !

Nous rappelons que le Conseil Général est débiteur des agents ayant engagé des frais pour leurs déplacements professionnels. Il est indispensable de faire valoir ce droit au remboursement au plus vite par courrier directement à la DAG.

SUD met en demeure l'autorité territoriale de procéder aux demandes de remboursements en souffrance. Dans le cas où l'institution maintient cette position, des recours pour excès de pouvoir seront engagés !

4/ 7èmes assises nationales de la protection de l'enfance à Lille : les paradigmes artificiels

La protection de l'enfance étant la mission première du Département, il est logique qu'un grand nombre de nos collègues aient participé ces 30 juin et 1^{er} juillet aux 7^{ème} assises nationales de la protection de l'enfance réunies à Lille qui portaient comme sujet : « face au poids du système, changeons de paradigme » ... Oula !!! Pour notre syndicat, il était important de tenter de faire passer un message à la fois aux organisateurs et aux participants. Nous avons donc, avec nos camarades de SUD Santé Sociaux distribué le tract ci-dessous.



7èmes assises nationales de la protection de l'enfance :

Halte aux politiques de contrôle !

Place à la prévention !

Les organisateurs des 7èmes assises de la protection de l'enfance, qui se déroulent cette année à Lille, affichent la prévention ou l'ambition de changer LE MODELE.

Pourquoi et pour aller vers quels principes d'action?

Les participants à ces assises sont pourtant les mêmes politiques et technocrates qui n'entrevoient la question des politiques publiques que sous l'angle de leur coût, trop lourd pour la société, et donc de leur rationalisation.

La protection de l'enfance est elle-même tombée dans cette logique gestionnaire dont le seul objectif est de faire des économies quitte à y sacrifier le sens.

En finir avec l'obsession de la rationalisation !

Les injonctions actuelles, prescrites sous le sceau du soit disant "intérêt supérieur de l'enfant" (déjudiciarisation, priorité au placement familial, développement des solidarités familiales et locales) servent en fait de caution à la réduction drastique des coûts et donc des moyens. De leur côté les travailleurs sociaux ont toujours cherché à adapter au mieux les réponses aux problématiques des enfants en tentant de créer des solutions sur mesure.

Le diktat de la déjudiciarisation, institué par la loi de 2007 et ses fameuses IP, est un échec. Dans la plupart des départements le nombre de saisines judiciaires augmentent.

L'utilisation et l'exploitation des assistants familiaux conçus comme une main d'œuvre flexible, au statut dérogatoire qui les expose à des conditions de travail contraires aux normes européennes (amplitude des horaires, travail 24/24) est devenue un scandale.



Non à l'accompagnement contraint !

La participation des parents aux projets en faveur de leur enfant ne se résume souvent qu'à une contractualisation formelle, contrainte, déloyale et de dupe qui a pour but de renvoyer la seule responsabilité aux parents.

Cette contractualisation qui ignore l'inégalité des parties est aussi un élément d'un arsenal de procédures et de dispositifs visant d'une part à quantifier l'activité des travailleurs sociaux pour en évaluer son efficacité, et d'autre part à contrôler les populations.

La tentation du repérage systématisé, la logique d'offre de service ou prestations, la mécanisation des réponses (1 problème = 1 dispositif = 1 solution), les procédures standardisées d'évaluation vont à l'encontre d'une véritable politique de prévention et mettent en danger la protection de l'enfance.

Tract téléchargeable au format .pdf sur espace syndical SUD d'intranet

Pour un réel travail de prévention qui s'appuie sur la relation

La prévention ne peut être quantifiée et évaluée selon des critères issus de l'économie de marché et ne peut se concevoir dans le cadre d'un traitement social sur le modèle industriel (norme ISO, démarche qualité, certificat de conformité...)

Elle doit être réhabilitée et se concevoir, se vivre dans une véritable continuité avec des politiques sociales locales dont le moteur principal est la protection des populations et de leurs droits.

Pour cela il est nécessaire de recréer les conditions qui favorisent la reconnaissance et la confiance mutuelles entre les familles et les professionnels, de permettre aux travailleurs sociaux de mettre en œuvre dans chacun de leurs actes professionnels les principes qui structurent leurs métiers et donnent sens à leurs interventions :

→ la relation est la matière première de l'accompagnement,

→ l'autonomie professionnelle, la capacité à faire des choix, le discernement sont indispensables à l'exercice du travail social.

La reconnaissance de la qualification et de l'expertise du travailleur social est fondamentale dans l'évaluation des situations qui relèvent de la protection de l'enfance. La prise en compte des ressources et des capacités des personnes ou des groupes est non seulement un devoir éthique mais aussi une condition nécessaire à l'évolution des situations.



Pour un travail social émancipateur

L'objectif du travail social est d'aider les personnes à recouvrer autonomie, droits, dignité et liberté. L'accompagnement vise donc un projet émancipateur. Il est indispensable et urgent de sortir de la mécanisation des interventions, de la standardisation des réponses pour reconnaître au travail social sa capacité créative aux côtés des populations.

Pour mettre en œuvre cette nouvelle politique, il est indispensable de remettre les travailleurs sociaux et médico-sociaux au cœur des quartiers, au plus près des populations; mettre un terme à l'accueil "guichet" et aux solutions "catalogues".

Les équipes, dont la mission première est la protection de l'enfance au sens large, doivent être dotées de moyens humains à hauteur des besoins et formés.

Mais au-delà de la place et du rôle que la société veut confier aux travailleurs sociaux, en particulier dans le domaine de la protection de l'enfance, le regard des politiques et des décideurs sur les populations concernées doit également changer. L'intervention de la puissance publique au sein de la sphère familiale est une question cruciale en démocratie!

Changer de paradigme ?! Alors chiche!

Prétendre vouloir soutenir « la fonction parentale » en dégradant les conditions de vie, en réduisant les droits sociaux et économiques par des politiques publiques d'austérités injustes, c'est irresponsable et cynique.

Il est intolérable que les décideurs se dédouanent sur les travailleurs sociaux en leur assignant le rôle de "soutien à la parentalité", comme si cette fonction était indépendante du contexte social. Il est inadmissible que des populations soient abusivement rendues seules responsables de conditions de vie préjudiciables à l'intérêt de leurs enfants.

Pour SUD, il s'agit avant tout d'avoir les moyens de soutenir la condition parentale, indissociable de la mise en œuvre de politiques publiques qui prennent en compte réellement les besoins, les droits sociaux et économiques des populations afin que la « fonction parentale » s'exerce dans un environnement libéré de la précarité et de la pauvreté.

Ce qui ressort de ces 2 journées organisées par « Le journal de l'Action Sociale », magazine imbuvable porteur des positions institutionnelles et d'une idéologie libérale, ne pouvait pas sortir des discours ambiants, d'autant que malgré les tables rondes, il a été fait très peu de place au débat avec les professionnels présents dans la salle.

Les collègues ont été stupéfiés d'entendre les discours qui, sur fond d'économies soi-disant nécessaires, indique qu'il est incontournable de modifier les pratiques pour s'adapter aux « nouveaux besoins des populations », réhabilite le bénévolat et le « à votre bon cœur » allant même jusqu'à dire qu'« on a trop professionnalisé le social et en particulier les assistantes familiales ».

A la sortie de ces assises, certaines collègues ont affirmé se sentir pousser une cornette !

Mardi soir à l'issue de ces assises, notre syndicat a rencontré la secrétaire d'Etat chargée de la Famille, Laurence Rossignol, pour lui faire passer un certain nombre de messages, dont la **nécessité de réhabiliter la prévention en donnant aux travailleurs sociaux et médico-sociaux les moyens d'être présents sur le terrain au plus près des populations**. Nous n'attendions rien de cette entrevue et donc ... nous n'avons pas été déçu ... tant la secrétaire d'Etat a manifesté de l'ignorance et du désintérêt sur ces questions.

Que ce soit au sein du CG ou au niveau national tout est fait pour nous faire croire que les politiques s'intéressent enfin au travail social. Ça tombe bien ! C'est ce que les professionnels attendent depuis des décennies. Mais avec le recul, nous ne pouvons que constater qu'il s'agit en fait de modifier profondément les pratiques professionnelles pour que le travail social cesse d'être un obstacle à la rationalisation de l'action sociale.



5/ DVDE : Quoi de neuf sur les routes ?

La Direction de la voirie départementale a pour objectif de rationaliser son activité ! Etonnant non ?! Dans ce cadre, elle annonce aux représentants du personnel le projet de faire travailler les agents d'exploitation en horaires postés (« horaires décalés » comme ils disent !). La raison ? Il est observé que les véhicules destinés au fauchage des routes (tracteurs) ne tournent pas assez. Pour optimiser le rendement et l'utilisation des engins, il est donc proposé d'organiser le temps de travail en poste avec équipe le matin et équipe l'après midi et soir ... mais attention hein ! Ce sera sur la base du volontariat et avec une gratification quotidienne de 11,65€ !



Pour le fauchage de nuit, il nous restera les contrats d'avenir !

Les agents qui s'y colleront auront sur leur fiche de paie la mention « travaille en heures décalées » ... donc irréversible.

Il est fort à parier que la notion de volontariat sera très vite transformée en obligation ou générera un climat de tensions dans les équipes par une mise en concurrence des agents entre eux.

Pour SUD, ce type d'organisation ne se décline pas sans dommage sur les conditions de travail, la vie privée. Nous resterons donc vigilants sur la manière dont la direction compte conduire ce projet.

La direction nous a également fait l'annonce de l'arrivée dans les subdis de contrats d'avenirs. Ils seront intégrés aux équipes, seront formés en express, participeront à la VH (viabilité hivernale) et aux astreintes accidents. Ce personnel précaire, non formé, sera la variable d'ajustement idéale pour l'administration. Ils devront, pour espérer avoir

un avenir professionnel stable, tout accepter.

Nous redoutons d'ores et déjà les abus et veillerons à ce que ce personnel et l'ensemble des collègues ne soient pas mis en insécurité.

6/ SUD au collège : ici et ailleurs, même combat !

Notre **fédération nationale SUD Collectivités Territoriales** a initié une rencontre nationale d'agents syndiqués des collèges et lycées. Deux camarades des collèges du Nord s'y sont rendus.

Les échanges ont mis en évidence d'importantes disparités selon les employeurs et les territoires en matière de droits et conditions de travail. Des problématiques et revendications communes ont émergé.

Depuis la décentralisation, les agents des collèges et lycées sont confrontés à une **double hiérarchie** gestionnaire / collectivité territoriale. Pour SUD, les collectivités doivent assumer leurs obligations d'employeur afin que les mêmes règles s'appliquent à tous.

Le manque de considération et la banalisation de la polyvalence doivent cesser au profit d'une **professionnali-**

sation de tous les métiers. Des formations adaptées et qualifiantes qui ne soient pas des voies de garage, doivent permettre des évolutions de carrière.

Le **manque de personnel** et le non remplacement des absents sont devenus systématiques. Le nombre de précaires s'accroît. Il faut exiger la création de pools de titulaires remplaçants !

Certains territoires voient se développer des projets de **sous-traitance** des métiers du bâtiment, d'entretien des locaux et de la restauration. Ces missions de service public doivent rester à la charge d'agents titulaires, compétents dans leur domaine, et non pas sacrifiées sur l'autel des profits.

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin !



« Ceux qui ne bougent pas
ne sentent pas leurs chaînes »
Rosa Luxembourg

TÉL 03 59 73 58 46 - FAX 03 59 73 58 47 - PORTABLE 036 955 13 360
sud@cg59.fr - <http://sudcg59.over-blog.com>



ÊTRE INFORMÉ, DÉBATTRE ET AGIR !

